

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL « EST ENSEMBLE »

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF**

Séance du 2 décembre 2020

Le Bureau de Territoire, légalement convoqué le 26 novembre 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Territoire, 100 avenue Gaston Roussel à Romainville (93230) sous la présidence de Monsieur Patrice BESSAC

La séance est ouverte à 11h10

Etaient présents :

Mme Nadia AZOUG, M. Laurent BARON, M. Lionel BENHAROUS, Mme Nathalie BERLU, M. Patrice BESSAC, M. Smaïla CAMARA, M. Richard GALERA, Mme Anne-Marie HEUGAS, M. AbdelKrim KARMAOUI, M. Patrick LASCOUX, Mme Christelle LE GOUALLEC , Mme Julie LEFEBVRE, Mme Alexie LORCA, M. José MOURY, M. Jean-Claude OLIVA, Mme Samia SEHOUANE, M. Tony DI MARTINO, M. Stephen HERVE, M. Abdel SADI, M. Olivier SARRABEYROUSE.

Formant la majorité des membres en exercice,

Etaient absents excusés :

M. DECHY, Mme FAVE, M. KERN.

BT2020-12-02-1

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du fonds pour le développement économique dans les quartiers politique de la ville

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

VU les compétences soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles parmi lesquelles la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt territorial ;

VU les compétences soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles parmi lesquelles les actions de développement économique d'intérêt territorial ;

VU la délibération CT2019-07-02-8 de l'Etablissement public territorial Est Ensemble approuvant la création d'un fonds de soutien au développement économique dans les quartiers en politique de la ville et son règlement d'intervention

CONSIDERANT l'intérêt du projet en matière de développement économique du territoire dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;

CONSIDERANT l'effet levier engendré par l'aide à l'investissement du fonds de soutien au développement économique dans les quartiers de la politique de la ville pour l'implantation, le développement et la consolidation d'activités économiques dans les quartiers de la politique de la ville ;

CONSIDERANT les candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projet permanent depuis son lancement et l'avis des comités d'engagement réunis les 18 septembre et 2 novembre 2020 ;

CONSIDERANT les termes des conventions de financement jointes en annexe ;

A l'unanimité
20 voix pour

APPROUVE l'attribution de subventions aux structures suivantes :

Comité de sélection	Nom du porteur de projet	Synthèse du projet	Site d'implantation	Objet de la demande de financement	Montant proposé	Accompagnement proposé
2 novembre 2020	Compagnons bâtisseurs Association	Outil-thèque, ateliers d'autoréparation ou réparation accompagnés	23 avenue Paul Eluard, Bobigny Bailleur Logirep Quartier Paul Eluard	Matériel pour l'aménagement d'un nouveau local et achat d'outils	11 000€ Versement en une fois	non
18 septembre 2020	Don'House SASU	Food Truck : menus accessibles et équilibrés	Emplacement route de Villemomble proche centre de loisir, Bondy Espace public ville de Bondy Quartier de la Sablière à Bondy sud	Matériel et aménagement du camion	10 000€ Versement en une fois conditionné à l'aboutissement de l'accompagnement	Incubateur culinaire Baluchon

AUTORISE le Président d'Est Ensemble à signer lesdites conventions de financement ;



PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de l'exercice 2020, fonction 90, Nature 20421, Opération 9051401007, chapitre 20,

BT2020-12-02-2

Objet : Convention de financement entre Est Ensemble et l'association Révélateur

LE BUREAU DE TERRITOIRE DÉLIBÉRATIF,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5219-1, L5219-2 et L5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

VU le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

VU l'arrêté n°2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Etablissement public territorial Est Ensemble

VU les compétences soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles parmi lesquelles la création, l'aménagement et la gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire d'intérêt territorial ;

VU les compétences soumises à la définition d'un intérêt métropolitain mais non reconnues comme telles parmi lesquelles les actions de développement économique d'intérêt territorial ;

CONSIDERANT la politique de développement, d'animation, de soutien et de promotion des acteurs des Métiers d'art d'Est Ensemble ;

CONSIDERANT que l'association est un acteur privilégié dans le cadre dans l'animation et la promotion du réseau d'artisans d'art d'Est Ensemble ;

CONSIDERANT les modalités de financement de l'association indiquées dans la convention annexée ;

A l'unanimité
20 voix pour

APPROUVE les termes de ladite convention.

AUTORISE le Président d'Est Ensemble à signer ladite convention.

DECIDE de verser une subvention de 1500 euros.

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal, Fonction 90/Nature 6574/Code opération 0051202013/Chapitre 65.





**Est
Ensemble**
Grand Paris

La séance est levée à 11h16, et ont signé les membres présents:

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens, accessible par le site internet www.telerecours.fr

